

Projet « Abus AODR-RQCAA »

Depuis janvier 2008, l'AODR nationale et le RQCAA ont uni leur force pour réaliser un projet d'envergure touchant la problématique des abus (de la maltraitance) chez les personnes âgées. Ce projet peut se réaliser grâce à une subvention importante provenant du Ministère des Aînés. Il se terminera le 31 décembre 2010. Nous vous le présenterons de façon détaillée plus loin dans notre texte.

1. Problématique générale

Pour cette portion de notre présentation, nous partirons de la réflexion de Me Ann Soden, avocate émérite, qui travaille dans notre Comité stratégique pour mener ce projet. Jusqu'en 1990, les problématiques d'abus et négligence chez les personnes âgées ont été largement négligées au Canada. Ce n'est que depuis cette période que beaucoup d'efforts (mais souvent avec de maigres ressources) se sont faits sur 3 éléments :

- pour développer des politiques et des services en regard des mauvais traitements subis par les âgés;
- pour trouver des centres de références;
- pour penser et fournir un entraînement minimal, une formation de base et des ressources aux personnes oeuvrant dans ce domaine : plan légal, santé, services sociaux...

Par contre, jusqu'à maintenant, nous n'avons qu'effleuré le sujet au niveau de la sensibilisation du public et la conscientisation des professionnels sur ces sujets. Plusieurs experts notent qu'il est impossible de connaître l'ampleur du phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées. En effet, ces dernières peuvent ne pas vouloir, ou ne pas pouvoir, dénoncer les actes dont elles sont victimes. Les témoins de gestes violents ou les personnes qui soupçonnent qu'un âgé est maltraité peuvent aussi se taire pour diverses raisons. La maltraitance (en terme d'abus, fraude, négligence) envers les personnes âgées est encore un sujet tabou. Tout comme la violence conjugale ou envers les enfants, l'intervention dans le cadre de la maltraitance soulève beaucoup de malaise, entre autres chez les intervenants.

Le Canada n'utilise pas une définition unique de l'abus et de la négligence chez les personnes âgées. Il y a plutôt un bon nombre de définitions sociales et légales qui peuvent varier de juridiction en juridiction à travers le pays. Diverses juridictions au Canada essaient de s'entendre sur ce qui constitue ou non un abus et sur les caractéristiques spécifiques de l'abus. Ainsi :

- il peut y avoir des différences entre la vision urbaine et rurale de l'abus;
- il peut y avoir des différences entre les groupes d'âge et les groupes culturels;
- il peut y avoir des différences découlant des points de vue des pourvoyeurs de services;
- l'ampleur de la perception du concept « abus » par les personnes âgées elles-mêmes peut englober des aspects politiques, économiques ou sociaux découlant de leurs vécus et que les plus jeunes pourraient avoir tendance à moins percevoir; par exemple : les pensions de vieillesse suffisantes ou non, le sentiment de sécurité lié au fait de demeurer dans leur propre maison, l'âgisme comme attitude...

Certaines juridictions ont incluent les définitions de l'abus et de la négligence dans leurs législations en se basant sur certains consensus; ainsi, les principaux types de menaces comprennent notamment :

- les abus physiques, psychologiques, sexuels et financiers;
- la négligence physique ou psychologique (avec des formes passives ou actives);
- la violation des droits;
- les abus systémiques (administratifs, bureaucratiques ou autres...).

2. Nature de notre projet

Le 21 janvier 2008, l'AQDR nationale (Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées) et le RQCAA (Réseau québécois contre les abus chez les aînés) ont signé un protocole d'entente de 3 ans avec le Ministère de la Famille et des Aînés.

Ce mandat nous permettra de **développer une trousse de prévention, de dépistage, et d'intervention** concernant les abus (nous convenons que l'expression « mauvais traitements » est également utilisée mais nous emploierons le terme « abus » dans le présent texte) chez les personnes âgées **destinée aux organisations locales et aux intervenants de l'ensemble du territoire québécois**. Cette trousse sera **bilingue**. Ce mandat découle d'une problématique complexe qui nous a particulièrement préoccupés. **Nous avons pu la valider tant au niveau canadien qu'ici même au Québec.**

a- *Problématique canadienne*

En novembre 2007, nous étions présents à un colloque fédéral/provincial/territorial à Vancouver sur le thème des abus envers les personnes âgées; nous avons constaté que le besoin d'information et de formation est généralisé. En effet, qu'il s'agisse du milieu médical, des travailleurs sociaux, des avocats, des policiers, des intervenants communautaires ou autres, **tous ont manifesté clairement qu'un besoin pressant de formation se fait sentir.**

b- *Problématique québécoise*

Plusieurs constats d'intervenants de pointe indiquent que le défi de l'intervention en situation d'abus se confronte à divers éléments :

- Manque d'outils validés et utilisation non systématique de ces derniers
- Manque de connaissance et de formation continue
- Manque de structure de support pour les intervenants
- Absence d'un modèle « best practice ».

S'ajoutent à ces éléments d'autres facteurs touchant plus particulièrement la clientèle visée elle-même :

- Réticences de la clientèle à l'intervention
- Problèmes multidimensionnels
- Manque de ressources
- Les personnes âgées vivant des situations plus complexes nécessitent des consultations et interventions multisectorielles.

Il va de soi, également, que ce projet se situera en complémentarité du Plan d'action gouvernemental contre les abus et la maltraitance qui sera déposé par la Ministre des Aînés en 2009.

a) Les objectifs de notre projet de 3 ans sont les suivants :

a- Chaque personne âgée, victime d'abus, **quelque soit son emplacement géographique**, devrait pouvoir **avoir accès** à des intervenants qui **ont été formés** pour l'aider.

b- Les intervenants ont également **le droit, et même le devoir, d'être outillés afin de mieux faire face** à de telles situations dans leur pratique quotidienne.

b) Comment y arriver?

1- Notre trousse bilingue s'adressera aux praticiens et intervenants. Elle comprendra, notamment :

- une **masse critique d'information de pointe** utile pour l'intervention
- une **instrumentation** facilitant le dépistage, la prévention et l'intervention
- un **modèle d'intervention** qui nous semble prometteur et répondant aux principaux éléments de la problématique des abus chez les aînés.

2- Il ne faut pas oublier l'autre objectif de ce projet : **faire connaître aux personnes âgées et la population en général l'existence de ces intervenants**. Il faudra donc en temps et lieu établir **un plan de communication** à cet égard.

c) Les principales étapes de réalisations

1- Depuis l'automne 2008, le Comité de travail a débuté une première tournée des 17 régions administratives afin de rencontrer les principaux intervenants de chacune des régions et de leur permettre de nous partager leurs pratiques, leurs préoccupations, leurs bons coups et leurs besoins pour une amélioration possible de leurs interventions. Pour les organismes ou organisations qui n'auront pas été rencontrés, il leur est possible de compléter un questionnaire visant les mêmes objectifs.

2- Lorsque la trousse sera élaborée, nous aurons **une équipe d'environ 35 formateurs** qui nous aidera à **former les intervenants des 17 régions administratives** à l'utilisation de cette trousse.

3- Nous **élaborerons un plan de communication régional** afin de rejoindre les personnes âgées de chacune des 17 régions administratives du Québec.

4- Les 35 formateurs réaliseront, finalement, une 2^e tournée des 17 régions administratives **pour former environ 2000 intervenants** à compter de l'automne 2009 jusqu'au printemps 2010.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à ce document et vous offrons nos cordiales salutations.

Claude Major, coordonnateur du projet et du Comité stratégique de travail